



Elections professionnelles de la Fonction Publique Territoriale

Agent.es des collectivités Territoriales
Ces élections nous concernent toutes et tous !

Nous allons voter 2 fois début décembre

La Commission Administrative Paritaire

ou CAP...
C'est là que sont abordées certaines questions liées à notre carrière individuelle. Les 2 premiers syndicats élus en CAP pourront défendre les agent.es en conseil médical (ancienne commission de réforme). Les élu.es siégeront aussi en conseil de discipline.
Chez SUD, on en fait un enjeu important pour faire reconnaître les accidents de travail, les maladies professionnelles et combattre les mesures disciplinaires abusives.

On vote par internet du 1er au 8 décembre
(avec les codes reçus par courrier)

1

La Commission Consultative Paritaire

ou CCP... Je suis contractuel.le, en CDD, en CDI... c'est là que sont abordées toutes les questions liées à ma situation individuelle : discipline, refus de formation, de mobilisation du CPF, temps partiels, contestation des évaluations, licenciement, télétravail, refus de congés mobilisant le CET...

Nous nous engageons à défendre tous.les les agent.es, syndiqué.es ou non, en toute indépendance, sans clientélisme, et à rendre compte des décisions.

et

2

Le Comité Social Territorial

C'est au Comité Social Territorial "CST", fusion du CT et du CHSCT, que sont abordées toutes les questions liées à l'organisation du travail, les restructurations de nos services, nos congés, nos primes, nos formations, et nos conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. Des sujets importants où l'avis des représentant.es du personnel est demandé, pour les agent.es titulaires et contractuel.les.



Collectivité de moins de 50 agent.es
On vote par internet
du 1er au 8 décembre

Collectivité de plus de 50 agent.es
On vote à l'urne directement
dans sa collectivité
le 8 décembre

POURQUOI VOTER ?

Il s'agira d'élire pour 4 ans nos représentant.es du personnel.
Il est très important de voter car les élections professionnelles
sont toujours étudiées de très près par nos dirigeants locaux ou nationaux.
Face aux attaques que nous subissons jours après jours,
il est important de réagir et d'envoyer un signal fort.

**En votant SUD au CST puis en CAP ou CCP,
vous contribuez à renforcer SUD au niveau départemental et national**

Pourquoi Voter ?
Comprendre en vidéo
et en 5 minutes !!



SUD, un syndicat qui agit

Dans les Collectivités Territoriales de la Haute-Garonne, **SUD** a des élu.es qui s'impliquent et participent aux instances.

Nous participons aux mobilisations pour défendre non seulement nos acquis mais aussi les chômeur.euses, les sans droits, l'égalité femmes/hommes et lutter contre le racisme et toutes les discriminations.

SUD, un syndicat qui nous défend

Qu'il s'agisse de situations individuelles ou collectives, nous sommes là pour vous accompagner et vous conseiller. **SUD** développe son action en fonction des seuls intérêts des agent.e.s, quel que soit le pouvoir en place pour défendre :

- nos droits et conquêtes sociales (salaires, carrières, retraites, sécu, etc...),
 - nos conditions de travail,
 - l'égalité des droits,
 - le statut de la fonction publique,
 - nos services publics, garants de la satisfaction des besoins de la population et de l'intérêt général !
-
- **POUR** la revalorisation de nos salaires et un régime indemnitaire égalitaire
 - **POUR** faire entendre la parole des agent.es
 - **CONTRE** les pressions hiérarchiques et toutes les discriminations
 - **CONTRE** la souffrance au travail



Pour les militant.es SUD, le droit syndical permet d'être à l'écoute des agent.es, de les accompagner, d'assurer leur défense, de développer un syndicalisme de terrain et de lutte, seul à même de faire aboutir les revendications collectives.

**Un problème ?
Une question pour voter ?
Appelez SUD Collectivités Territoriales de la Haute-Garonne
05 61 34 69 06**

**vous n'avez pas les documents nécessaires au vote ?
Numéro vert mis en place par le Centre de Gestion**



0805 03 10 22